


**l'économie informelle et relation de
confiance**

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

Introduction

Le secteur informel occupe une position centrale dans le processus de croissance et de développement d'un pays. L'idée que nous défendons dans ce chapitre est que le secteur informel trouve son essence non seulement dans le dysfonctionnement de l'Etat et du poids de la bureaucratie, mais aussi au manque de confiance des agents économiques (entrepreneurs privés) envers l'Etat. Pour ce faire, nous avons décomposé ce chapitre en trois sections : dans la première, nous présentons les différentes définitions du secteur informel, après nous choisissons une définition qui s'adapte avec les objectifs de notre recherche, à la suite, nous donnerons quelques statistiques concernant l'ampleur de l'économie informelle dans les pays en développement et les pays développés, à la fin, nous nous intéressons au poids de l'économie informelle en Algérie. La deuxième section propose d'analyser la confiance comme facteur explicatif du dynamisme du secteur informel en Algérie en exposant les différents éléments qui permettent d'expliquer l'existence ou le manque de confiance des entrepreneurs privés dans l'Etat et après nous nous intéressons au rôle des éléments institutionnels dans le maintien de conjecture de confiance entre les agents économiques opérant dans le secteur informel. Dans la troisième section, nous présentons les résultats d'une enquête sur le terrain de la wilaya de Tlemcen.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

Section 01 : Généralités sur l'économie informelle

Dans cette section, nous commencerons par définir l'économie informelle. Par la suite, nous présentons quelques statistiques concernant l'ampleur de l'économie informelles dans les pays en développement et les pays développés, à la fin nous nous intéressons au poids de l'économie informelle en Algérie.

1.1 : Définition de l'économie informelle

La notion d'économie informelle a fait son apparition dans la théorie économique du développement avec les premiers travaux du Programme mondial de l'Emploi entrepris par le Bureau International du Travail au début des années 1970. Si Keith Hart (1971) fut le premier à employer ce terme, c'est véritablement le rapport du BIT sur le Kenya (ILO, 1972) qui lança et vulgarisa le concept.¹ Cette expression d' « économie informelle » désigne un phénomène qui aujourd'hui, selon les estimations, représente de vingt à quatre – vingt pour cent de l'emploi urbain dans les pays en voie de développement, et contribue à la formation de leur produit brut total pour un quota allant de sept à quarante pour cent²

Avant de définir l'économie informelle, il serait important de voir la définition du terme « informel ». Selon le dictionnaire Larousse, le terme informel désigne « *tout ce qui n'obéit pas à des règles déterminées ou qui n'a pas un caractère officiel* ».

¹ Charmes.J :Une revue critique des concepts, définitions et recherche sur le secteur informel, in :Nouvelle approches du secteur informel, Paris, OCDE, 1990.p13.

<http://books.google.dz/books?id=hsKdVxXn6tUC&printsec=frontcover&dq=secteur+informel&hl=fr&sa=X&ei=6-AZU - hDsHG4gSg8IGYBQ&ved=0CDIQ6wEwAg#v=onepage&q=secteur%20informel&f=false>

² Charmes J. (2000), "The contribution of informal sector to GDP in Developing Countries: Assessment, estimates, methods, orientations for the future", 4th Meeting of the Delhi Group on Informal Sector Statistics, Geneva, 28-30 August.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

Les économistes et les théoriciens du développement ne sont même pas mis d'accord sur une seule dénomination pour désigner l'économie informelle .Le tableau suivant regroupe les différentes appellations:¹

Tableau 07 : Les appellations de l'économie informelle.

Economie non officielle	Economie invisible
Economie non enregistrée	Economie illégale
Economie non déclarée	Economie non observée
Economie dissimulée	Economie cachée
Economie submergée	Economie sous-marine
Economie clandestine	Economie souterraine
Economie parallèle	Economie secondaire
Economie alternative	Economie duale
Economie autonome	Economie occulte
Economie grise	Economie noir
Economie marginale	Economie irrégulière
Contre-économie	Economie périphérique
Economie informelle	Economie de l'ombre

Après une longue phase de tâtonnement pour en préciser les contours, le BIT à donné une définition de l'économie informelle, articulée autour de deux concepts : le secteur et l'emploi informel.

Le secteur informel : représente l'ensemble des entreprises individuelles non agricoles et non enregistrées, qui produisent des biens et services pour le marché. « *Il comprend les entreprises familiales n'employant aucun salarié permanent mais pouvant employer des travailleurs familiaux et/ ou des salariés occasionnels et les micro-entreprises*

¹ François Roubaud, l'économie informelle au Mexique : de la sphère domestique à la dynamique macro-économique, édition Karthala-Orsom, p48.

<http://books.google.fr/books?id=ZFfwX1gQUPYC&printsec=frontcover&dq=le+secteur+informel+au+mexique&hl=fr&sa=X&ei=IOkVU-ibNOzb4QTO4CgCQ&ved=0CDAQ6wEwAA#v=onepage&q=le%20secteur%20informel%20au%20mexique&f=false>

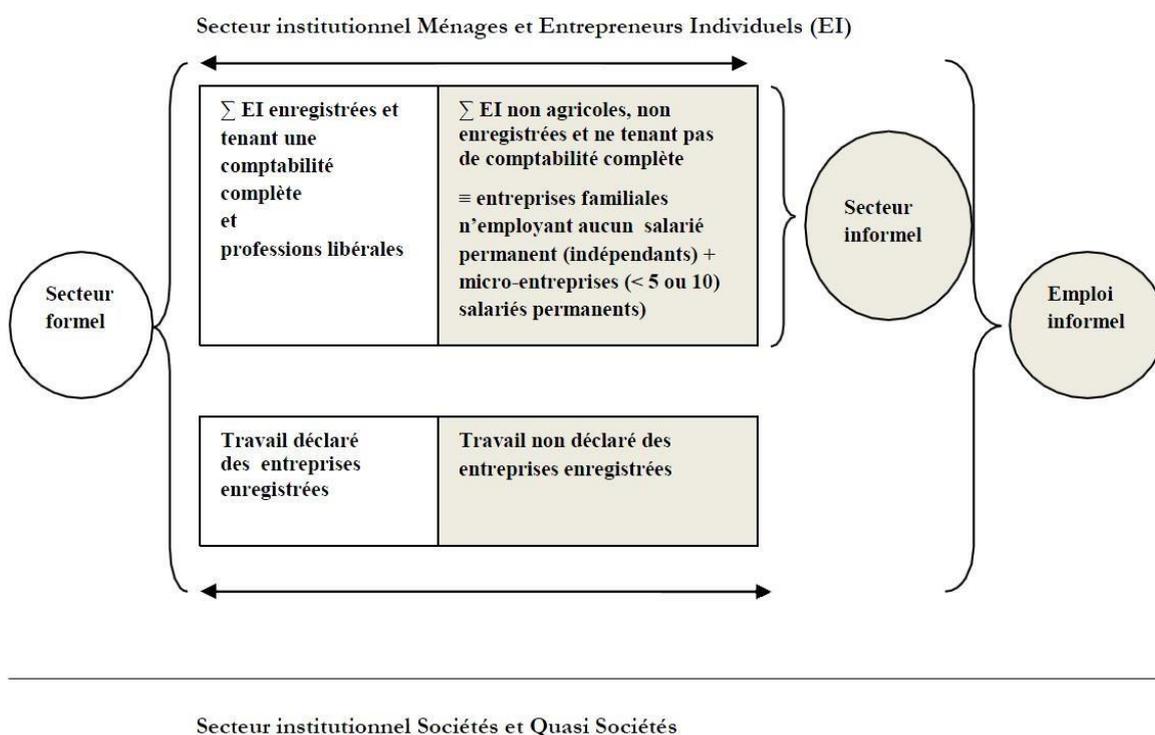
Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

employant un nombre de salariés permanents inférieur à un certain seuil (5 ou 10 salariés) ».¹

L'emploi informel : est défini comme l'emploi sans protection, il est constitué de deux composantes principales à savoir, l'emploi dans le secteur informel ainsi que l'emploi non protégé dans le secteur formel.² Il englobe « l'ensembles des salariés informels dans les entreprises formelles, les travailleurs familiaux non rémunérés dans les entreprises formelles, les travailleurs domestiques rémunérés et les travailleurs indépendants produisant des biens destinés aux ménage ».³

Il faut ajouter que l'économie informelle exclut les activités agricoles.

Figure 03: le secteur informel et l'emploi informel selon les définitions du BIT



¹Youghourta Bellache, Philippe Adair et Mohamed Bouzmit, Le secteur informel en Algérie : déterminants et fonctions de gains, p03.

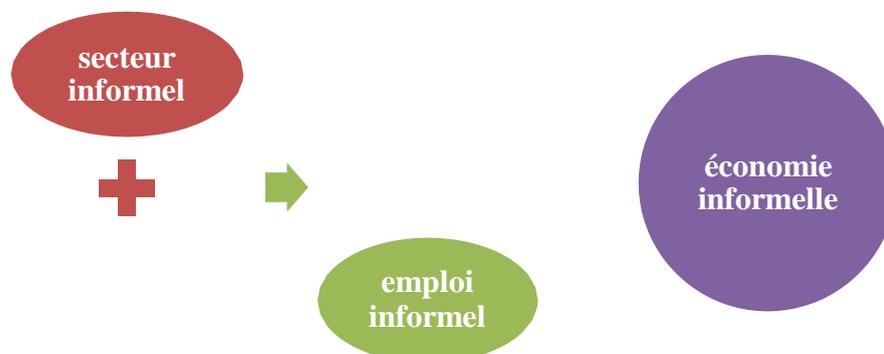
² Jean-Pierre Cling, Stéphane Lagrée, Mireille Razafindrakoto et François Roubaud, Un enjeu majeur de développement : améliorer la connaissance de l'économie informelle pour mettre en œuvre des politiques adaptées, apparu dans « l'économie informelle dans les pays en développement » conférences et séminaires, décembre 2012, p 07

³ Youghourta Bellache, l'économie informelle en Algérie, une approche par enquête auprès des ménages, le cas de Bejaia, thèse de doctorat en co-tutelle, Université de Bejaia et Université de Paris Est Créteil, 2010, p 34.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

Source : Youghourta Bellache, Philippe Adair et Mohamed Bouznit : « Le secteur informel en Algérie : déterminants et fonctions de gains », p04.

Figure 04 : les composantes de l'économie informelle



Source : établi par nos soins à partir du BIT

Les définitions du secteur informel peuvent être rattachées à des courants (dualiste et fonctionnaliste), à des écoles de pensée ou des organisations internationales.

- Le courant dualiste et les définitions multicritères

Ces définitions cherchent à identifier le secteur informel à partir de différents critères, et s'inspirent de la théorie classique et néoclassique de la concurrence pure et parfaite (fluidité du marché, atomisticité du marché..)

Parmi les définitions, nous retrouvons celle donnée par le BIT* dans son rapport sur le Kenya, et celle de Sethuraman(1976) et Lautier (1985).

- Définition du BIT(1972)

En 1971, l'anthropologue du développement HART a utilisé pour la première fois la notion du secteur informel dans une étude sur l'emploi urbain au Ghana¹ parue dans un article intitulé « Informal Income Opportunities and the Structure of Urban Employment in Ghana ». Cet article, déjà rédigé en 1971, n'a paru qu'en 1973 dans le

*Bureau international du travail

¹Farba Ndour, l'impact de la protection sociale sur le rendement des ressources humaines : le cas du secteur informel au Sénégal, thèse pour l'obtention du doctorat, Université Montpellier, 2013, p17.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

Journal of Modern African Studies. Le terme « secteur informel » a été officialisé en 1972 par le BIT dans son rapport sur l'emploi au Kenya.¹

Le BIT a proposé une définition des activités du secteur informel basées sur sept critères :

- ✓ Facilité d'accès à l'activité.
- ✓ Utilisation des ressources locales.
- ✓ Propriété familiale de l'entreprise.
- ✓ Echelle d'activité réduite.
- ✓ Usage de techniques qui privilégient le recours à la main d'œuvres.
- ✓ Qualification acquise hors du système officiel de formation.
- ✓ Marché concurrentiel et sans réglementation.

- Définition de Sethuraman(1976)

En 1976, Sethuraman a essayé de simplifier la définition du BIT(1972) en proposant une série de caractéristiques plus détaillées à savoir :

- ✓ L'emploi de 10 personnes au plus.
- ✓ La non application des règles légales et administratives.
- ✓ L'emploi d'aides familiaux.
- ✓ L'absence d'horaire ou de jour de travail.
- ✓ L'absence de recours aux crédits institutionnels.
- ✓ La non destination de la production au consommateur final.
- ✓ Une formation scolaire des travailleurs inférieure à 6 ans.
- ✓ L'absence d'énergie mécanique et électrique pour certaines activités.
- ✓ Le caractère ambulante et semi-permanent de l'activité.²

¹ Paul Bodson, Paul Martel- Roy : « politiques d'appui au secteur informel dans les pays en développement », Edition : Economica, p04.

² Charmes.J :Une revue critique des concepts, définitions et recherche sur le secteur informel, in :Nouvelle approches du secteur informel, Paris, OCDE, 1990.p14.

<http://books.google.dz/books?id=hsKdVxXn6tUC&pg=PA265&dq=secteur+informel+Sethuraman&hl=fr&sa=X&ei=RzInU62UGKOI0QWD-IGIBg&ved=0CDgQ6wEwAg#v=onepage&q=secteur%20informel%20Sethuraman&f=false>

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

- Définition de Lautier (1985)

Dans la même logique et l'esprit de la définition du BIT, Lautier propose une définition du secteur informel basée sur 21 critères :

- ✓ L'absence de réglementations gouvernementales du fonctionnement de l'activité.
- ✓ La participation des membres de la famille de celui qui dirige l'unité.
- ✓ Les horaires et jours de fonctionnement peu rigides.
- ✓ Les installations d'apparence peu solide, semi permanentes, temporaires ou mobiles.
- ✓ L'usage faible ou nul d'électricité.
- ✓ La non participation au système de crédit régulier.
- ✓ La vente directe dans la majorité des cas au consommateur.
- ✓ Le bas niveau d'instruction des membres de l'unité de production.
- ✓ L'absence d'équipements sophistiqués.
- ✓ Le peu d'usage de force motrice.
- ✓ La non standardisation du produit, l'absence de licence(en particulier dans la construction).
- ✓ Les ventes de biens en seconde main et recyclage des produits.
- ✓ La préparation d'aliments sous observation des règlements sanitaires.
- ✓ Le bas prix des biens et services.
- ✓ La faiblesse des barrières à l'entrée.
- ✓ L'absence de réglementation des marchés.
- ✓ Le recours aux ressources locales.
- ✓ La faiblesse de la productivité.
- ✓ L'absence de sécurité sociale.
- ✓ Le salaire inférieur au minimum légal.
- ✓ L'instabilité des revenus.¹

¹ Lautier .B, Les formes de l'emploi informel : problèmes de méthodes et hypothèse de recherches, à propos du secteur informel en Amérique Latine, Université de Picardie, Amiens, 1985.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

Les définitions multicritères dualistes ont été critiquées par le fait de leur ignorance des interrelations qui existent entre le secteur formel moderne et le secteur informel, même si ces dernières pour faciliter l'analyse, ont reconnu la dichotomie de l'économie de marché du travail ¹. Ainsi certains des critères retenus pour définir le secteur informel sont très généraux comme ceux liés à la réglementation, à la taille, au prix...Mais d'autres sont spécifiques à certaines activités seulement², ajoutons aussi que ces critères de définition varient d'un pays à un autre en fonction des contextes géographiques, historiques, socio-économiques et politiques.³

▪ Les définitions fonctionnelles

L'analyse du secteur informel selon les partisans du courant fonctionnaliste repose sur deux concepts :

- La PPM ♦ qui désigne les petites activités urbaines précapitalistes dominées par le secteur moderne et qui dépendent essentiellement de l'exploitation de la force du travail pour assurer leur maintien sur le marché.
- La marginalité qui désigne l'existence d'une partie de la population urbaine rejetée par le système dominant.⁴

Le secteur informel est défini, par ce courant, comme une réserve de main d'œuvres dans laquelle le secteur moderne puise la force du travail dont il a besoin et rejette celle dont il n'a plus l'utilité ⁵. Le secteur informel correspond alors au segment du marché du travail le moins productif et aux rémunérations les plus faibles

¹ J.Charmes, op.cit,p15.

² BOUNOUA. Chaib. Une lecture critique du secteur informel dans les pays du tiers-monde. Les cahiers du CREAD, N°30. Alger, 1992, p 95.

³ Youghourta Bellache, l'économie informelle en Algérie, une approche par enquête auprès des ménages, le cas de Bejaia, thèse de doctorat en co-tutelle, Université de Bejaia et Université de Paris Est Créteil, 2010, pp31-32.

♦ Petite Production Marchande.

⁴ BOUNOUA. Chaib, op.cit,pp99-101.

⁵ CHARMES. J. Une revue critique des concepts, définitions et recherches sur le secteur informel, in : Nouvelles approches du secteur informel, paris : OCDE, 1990.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

auquel participe la main d'œuvre excédentaire qui n'a pas accès au secteur moderne ou qui est expulsée.¹

En 1981, Sethuraman a proposé une définition fonctionnelle selon laquelle « *le secteur informel est composé de petites unités s'occupant de produire et de distribuer des biens et services et ayant pour finalité essentielle de créer des emplois au profit des participants à l'entreprise et de leur assurer un revenu, bien que ces unités soient limitées sur le plan du capital, matériel et humain et sur celui du savoir faire* » (Sethuraman, 1981, cité par Bodson et Roy, 1993)².

▪ Les définitions du bureau international du travail (BIT)

Définition du BIT(1993)

Étant donné les limites de la définition de 1972, Charmes (1987) précise que les 7 caractéristiques du secteur informel proposés par le BIT en 1972 n'ont pas permis d'harmoniser la définition de l'économie informelle. Le BIT a élaboré une nouvelle définition en 1993 suite à la 15^{ème} conférence internationale des statisticiens du travail en se fixant quatre objectifs :

- Enlever au concept son image d'illégalité.
- Séparer les activités informelles des activités agricoles tout simplement parce que le secteur informel et l'agriculture évoluent en sens opposé.
- Exclure la production à usage finale propre.
- Inclure les activités secondaires et multiples (la pluriactivité) dans le secteur informel.

A l'issue de la résolution de la 15^{ème} conférence, la définition suivante a été retenue : « *D'une façon générale, le secteur informel peut être décrit comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division du travail et du capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi*

¹ NYSSSENS. M, « Le secteur informel comme question et comme défi (regard croisé Nord-Sud) ».

Revue : Vers de nouveaux rapports entre Etat et économie, p167-193,p179.

² Y. Bellach, op.cit, p32.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme ».¹

Définition du BIT(2002)

Le BIT a donné une nouvelle définition du secteur informel en introduisant un concept plus large celui de l'emploi informel. Ce secteur représente «*Toutes les activités économiques de travailleurs et d'unités économiques qui ne sont pas couverts – en vertu de la législation ou de la pratique – par des dispositions formelles. Ces activités n'entrent pas dans le champ d'application de la loi, ce qui signifie que ces travailleurs et unités opèrent en marge de la loi; ou bien ils ne sont pas couverts dans la pratique, ce qui signifie que la loi ne leur est pas appliquée alors même qu'ils opèrent dans le cadre de la loi; ou bien encore la loi n'est pas respectée parce qu'elle est inadaptée, contraignante ou qu'elle impose des charges excessives.*»². Ce secteur englobe «*l'ensemble des salariés informels dans les entreprises formelles, les travailleurs familiaux non rémunérés dans les entreprises formelles, les travailleurs domestiques rémunérés et les travailleurs indépendants produisant des biens destinés aux ménages* »³.

1.2 : Définition du secteur informel

Face à l'ampleur du secteur informel dans les pays en développement, la nécessité d'enlever du concept ses ambiguïtés en faisant une distinction entre les activités non observées, illégales, souterraines et informelles se fait sentir.

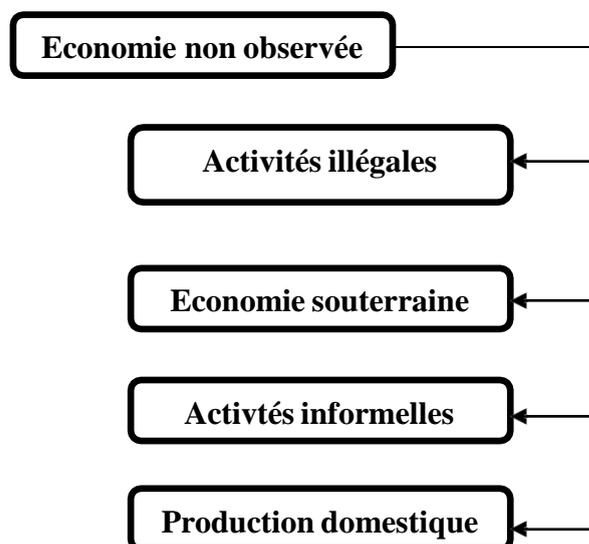
¹Farba Ndour, l'impact de la protection sociale sur le rendement des ressources humaines : le cas du secteur informel au Sénégal, thèse pour l'obtention du doctorat, Université Montpellier, 2013, p18.

²Rapport BIT 2013 « la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle », chapitre 01, paragraphe 04.

³Y. Bellach, p34.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

Figure 05 : Composantes de l'économie non observée



Source : établi par nos soins à partir OCDE (2003)

- Les composantes de l'économie non observée

- Les activités illégales

Ces activités sont soit interdites par la loi, comme la production et la vente de stupéfiant illicites, la contrebande, le blanchiment d'argent, le recel de biens volés, la corruption ... ; ou sont illégales lorsqu'elles sont exercées par des agents économiques qui n'en ont pas l'autorisation comme ceux qui pratiquent la médecine sans y être autorisé, la production d'alcool sans licence, l'organisation de jeux d'argent, le braconnage, la pêche, la chasse et l'abattage d'arbres sans autorisation.

- Les activités de l'économie souterraine

Ces activités incluent l'ensemble des activités de production légales volontairement dissimulées aux pouvoirs publics. Elles contournent les normes sociales comme le salaire minimum, le nombre d'heures de travail maximum ou les règles en matière de sécurité et de santé. Ces activités cherchent à éviter de payer les impôts et les cotisations sociales. Elles ne se soumettent pas à certaines procédures administratives, comme répondre à des questionnaires statistiques ou remplir des formulaires.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

- Les activités de l'économie informelles

Selon le paragraphe 5 de la résolution (BIT, 1993) : « *le secteur informel peut être décrit, d'une façon générale, comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme* ». ¹

Les activités informelles s'exercent en plein jour et il n'y a pas, de la part des opérateurs, une volonté délibérée d'éviter de se soumettre aux obligations légales et au paiement des taxes. Il s'agit ici, d'un manque de volonté de la part de l'Etat, à faire appliquer ses réglementations. Ces activités ne comprennent pas des activités agricoles et surtout elles incluent la pluriactivité ².

- La production domestique

Il s'agit des activités légales de production de biens et de services non marchands, fondées sur l'autarcie des ménages et la réciprocité entre ménages, non assujetties à l'impôt et qui ne sont pas enregistrées. cette catégorie recouvre les loyers imputés, les travaux d'aménagement du logement, les échanges de services (garde d'enfant...) et les avantages en nature, le travail domestique à l'intérieur du foyer (y compris bricolage et jardinage), ainsi que le travail volontaire non rémunéré (bénévolat) sont exclus. ³

¹ OCDE (2003), manuel sur la mesure de l'économie non observée, A Handbook, p43-47.

² Charmes .J : « Les origines du concept de secteur informel et la récente définition de l'emploi informel ». 2005, p03.

³ Adair.P, Économie non observée et emploi informel dans les pays de l'Union européenne Une comparaison des estimations et des déterminants, revue économique : Presses de Sciences Po, 2009/5 - Vol. 60. pages 1117 à 1153, p07.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

Parmi ces différentes composantes de l'économie non observée, nous mettons l'accent sur les activités informelles et ses relations avec la confiance.

1.3 : Autres définitions du secteur informel

Après avoir présenter les définitions multicritères, fonctionnelles et celles du BIT, le tableau suivant non exhaustif regroupe quelques définitions du secteur informel :

Tableau 08: Autres définitions du secteur informel

Auteur	Définitions
Ambrosini (1999)	<i>L'économie informelle se caractérise par le fait qu'elle n'est ni réglée par les institutions de la société, ni par le marché.¹</i>
Bairoch (1997)	<i>Activités échappant à toute réglementation, et à forte intensité de main-d'œuvre dont les qualifications ont été acquises en dehors du système scolaire. La propriété des « entreprises », qui sont petites, est familiale, et les ressources locales, essentiellement des matières premières, très largement utilisées.²</i>
Bill Reimer (2006)	<i>L'ensemble des activités d'échange en terme de production, de distribution ou de consommation de biens et services ayant une valeur économique, mais qui ne sont ni protégés, ni régulés par un code de loi formel, ni enregistrés par les organismes du gouvernement.³</i>
G.B Gelinas (1987)	<i>Un ensemble d'unités d'intermédiation financière de production des biens à des services de commercialisation qui échappe à tout contrôle de l'Etat dans leurs activités.⁴</i>
Mattera (in Smith) 1989	<i>Les activités de l'économie informelle ont en commun que ce sont des transactions qui ne sont pas en conformité avec les règles</i>

¹ Ambrosini, Maurizio (1999), Travailler dans l'ombre. Les immigrés dans l'économie informelle, Revue européenne des Migrations Internationales 15, pp: 95-121

² Bairoch Paul (1999), Victoires et déboires III. Histoire économique et sociale du monde du XVIe à nos jours, Paris : Gallimard

³ Reimer, Bill. "The informal economy in non - metropolitan Canada". The Canadian Review of Sociology and Anthropology 43.1 (February 2006). Gale. Université de Montréal.

⁴ G.B Gelinas, « Et si le tiers monde s'autofinanciaient », ED : Dunod, Paris, 1987, p147.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

	<i>établies par l'État, dans son rôle de superviseur de l'économie.¹</i>
Portes et Walton (in Smith) 1989	<i>La sphère qui incluse toutes les activités générant un gain ou un bénéfice en dehors du système formel de la rémunération salariée ou des allocations de la sécurité sociale.²</i>
Smith Estellie (1989)	<i>Les acteurs de l'économie informelle sont des producteurs de biens et services qui dispensent des commodités marchandables qui, pour toutes sortes de raisons, échappent à l'énumération, à la régulation, et à tout autre forme de vérification et comptabilisation publique.³</i>

Source : établi par nos soins.

1.4 : Origines et causes de l'informalité

Dans la littérature économique, trois approches dominantes sont utilisées en ce qui concerne les origines et les causes de l'informalité :

- L'approche « dualiste » s'inscrit dans le prolongement des travaux de Lewis (1954) et de Harris-Todaro (1970) ; cette approche est basée sur un modèle de marché du travail dual, où le secteur informel est considéré comme une composante résiduelle de ce marché n'entretenant pas de lien avec l'économie formelle ; c'est une économie de subsistance qui n'existe que parce que l'économie formelle est incapable d'offrir des emplois en nombre suffisant ;
- L'approche « structuraliste » souligne les interdépendances entre les secteurs informel et formel; selon cette approche d'inspiration marxiste, le secteur informel s'intègre dans le système capitaliste selon une relation de subordination ; en fournissant du travail et des produits à bon marché aux entreprises formelles, le secteur informel accroît la flexibilité et la compétitivité de l'économie ;
- L'approche « légaliste » considère que le secteur informel est constitué de micro entrepreneurs qui préfèrent opérer de manière informelle pour échapper aux régulations économiques (de Soto, 1994) ; cette approche libérale tranche

¹ Smith, Estellie. "The informal economy". In Plattner, Stuart. Economic Anthropology. Stanford (Cal.): Stanford University Press, 1989. PP. 292-317

² Smith, Estellie, op.cit.

³ Smith, Estellie, op.cit.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

avec les deux précédentes, dans la mesure où le choix de l'informalité est volontaire et lié aux coûts excessifs de légalisation associés au statut formel et à l'enregistrement.¹

1.5 : Choix d'une définition

Nous avons constaté qu'il existe plusieurs définitions du secteur informel. Le problème qui se pose est quelle définition choisir ? Quels sont le critère ou les critères qui retracent le mieux le secteur informel ?

Pour définir le secteur informel, nous adopterons une approche multicritère. Les critères de base sont :

- Le non enregistrement administratif et fiscal ;
- La non immatriculation à la sécurité sociale ;
- La difficulté d'accès au crédit bancaire
- La vente directe au consommateur final

1.6 : L'ampleur de l'économie informelle : présentation de quelques statistiques

- L'économie informelle dans les pays en développement

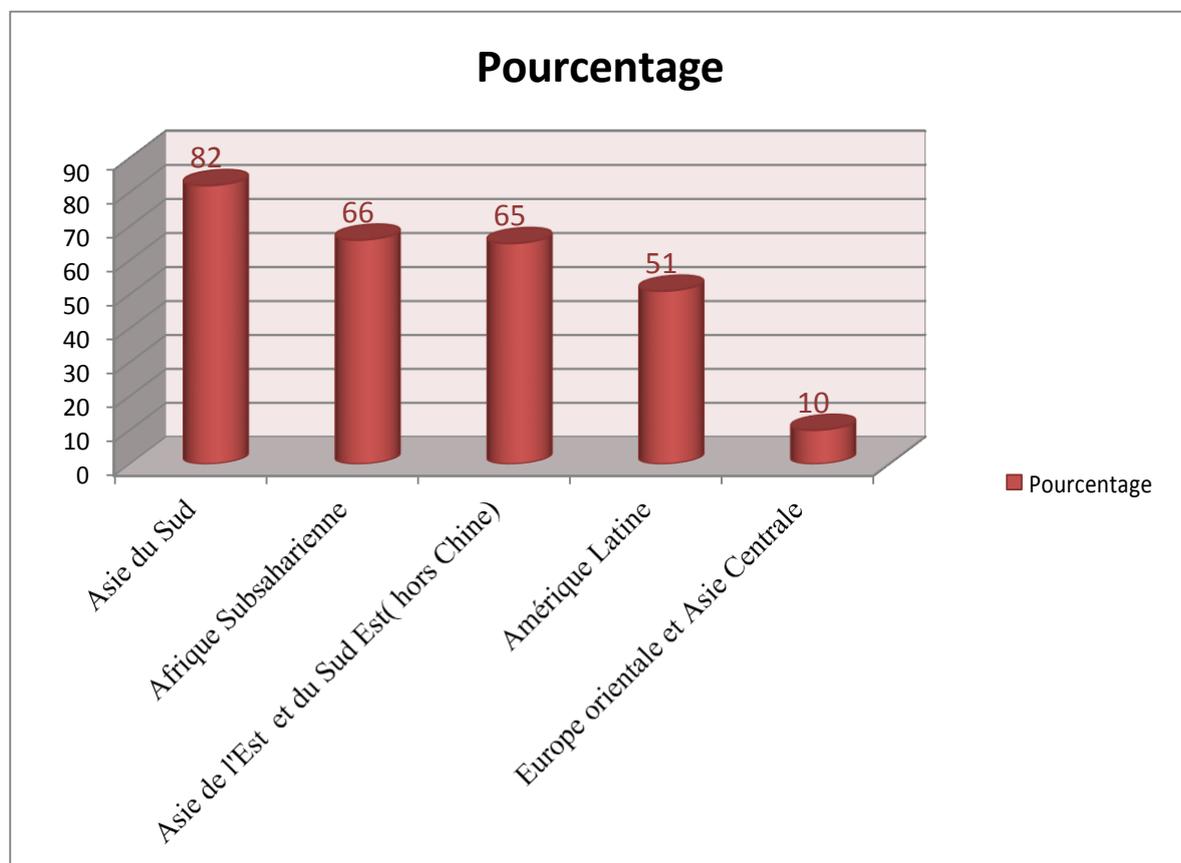
Dans son rapport de 2013, le BIT a présenté quelques statistiques concernant l'emploi et l'économie informelle dans différents pays.

Le graphe ci- dessous nous montre le pourcentage d'emplois non agricoles dans l'économie informelle par rapport à l'emploi total.

¹ Jean-Pierre Cling, Stéphane Lagrée, Mireille Razafindrakoto et François Roubaud, Un enjeu majeur de développement : améliorer la connaissance de l'économie informelle pour mettre en œuvre des politiques adaptées, apparu dans « l'économie informelle dans les pays en développement » conférences et séminaires, décembre 2012, p 08.

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

Figure 06 : le pourcentage de l'emploi non agricole dans l'économie informelle par rapport à l'emploi total.



Source : établi par nos propre soin à partir du rapport du BIT 2013 « La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ».

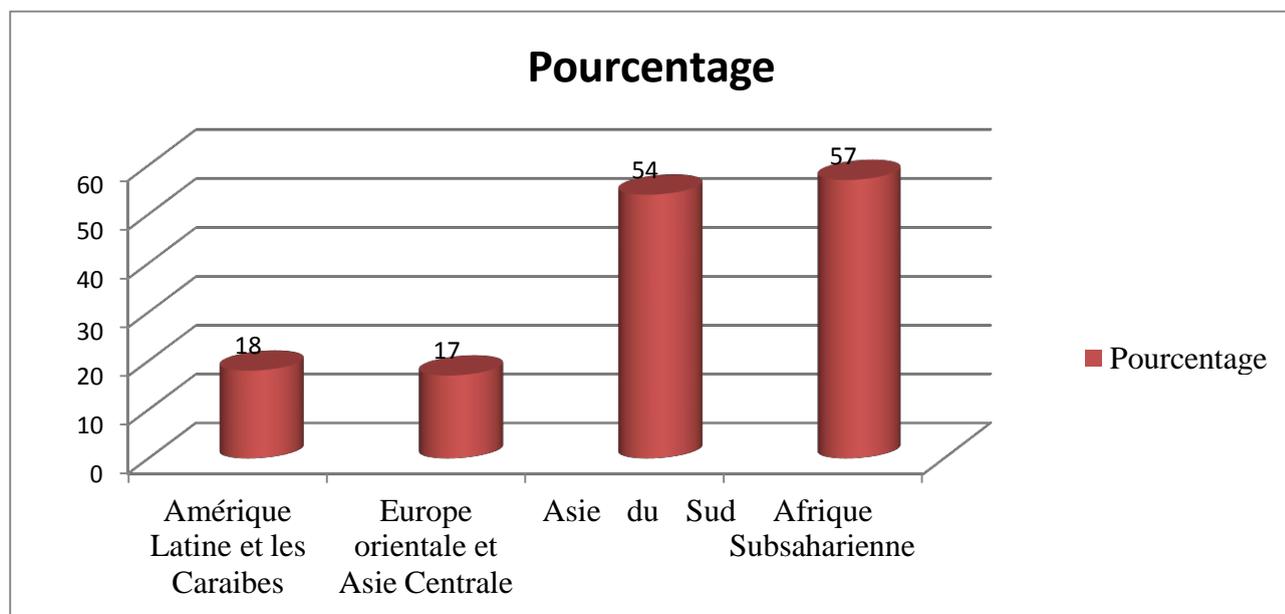
« Selon les dernières estimations, les emplois non agricoles dans l'économie informelle représentent 82 pour cent de l'emploi total en Asie du Sud, 66 pour cent en Afrique subsaharienne, 65 pour cent en Asie de l'Est et du Sud –Est (à l'exclusion de la Chine), 51 pour cent en Amérique Latine, et 10 pour cent en Europe orientale et en Asie centrale. »

« Selon les statistiques recueillies récemment par le département de statistique du BIT pour 47 pays et territoires, le pourcentage des personnes en situation d'emploi informel (non agricole) varie en Amérique latine et dans les Caraïbes, de 40 pour cent en Uruguay à 75 pour cent dans l'Etat plurinational de Bolivie, en Afrique subsaharienne de 33 pour cent en Afrique du Sud à 82 pour cent en Mali, en Asie de l'Est et du Sud (à l'exclusion de la Chine), de 42 pour cent en Thaïlande à 83.5 pour

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

cent en Inde, en Afrique du Nord et au Moyen- Orient, de 30.5 pour cent en Turquie à pour cent en Cisjordanie et à Gaza. »(BIT 2013, paragraphe 15)

Figure 07: Proportion d'emploi agricole dans l'économie informelle par rapport à l'emploi total.

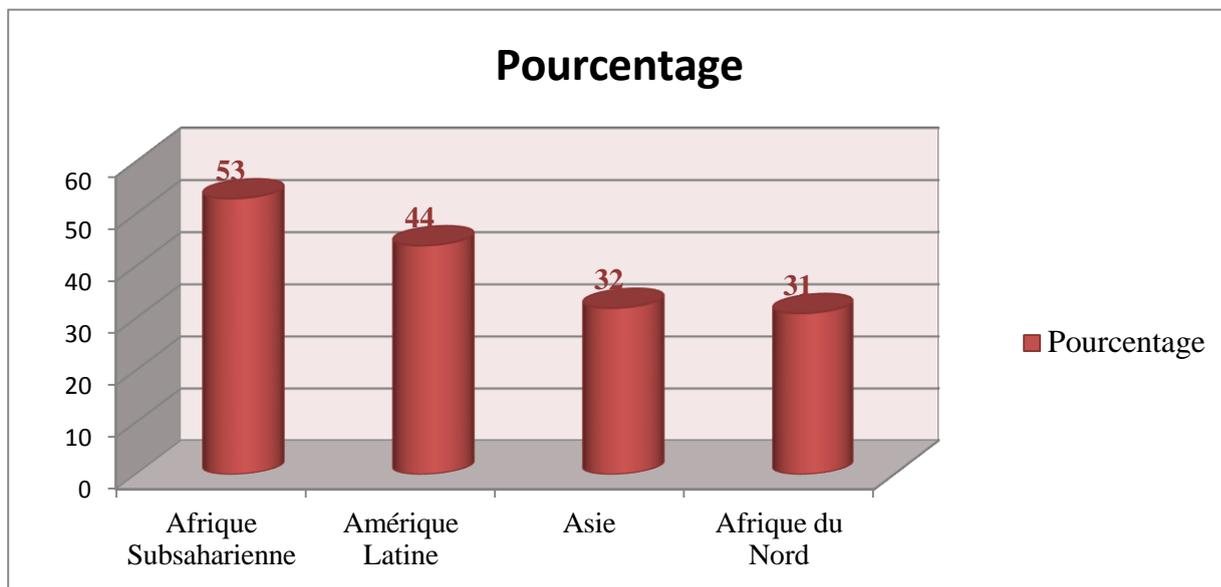


Source : établi par nos propres soins à partir du rapport du BIT 2013 « La transition de l'économie informelle à l'économie formelle.

« Si l'on prend en compte l'agriculture de subsistance, la proportion d'emploi dans l'économie informelle est encore plus élevée. La prédominance des emplois agricoles varie d'une région à l'autre. Elle est moindre en Amérique latine et dans les caraïbes (18%), qu'en Europe orientale et en Asie centrale (17%), qu'en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, où plus de la moitié de l'emploi total est dans l'agriculture (54% et 57% respectivement) ». (BIT 2013, paragraphe 16)

Chapitre 03 : l'économie informelle et relation de confiance

Figure 08 : le pourcentage du travail indépendant informel (non agricole) par rapport à l'emploi salarié (non agricole)



Source : établi par nos propres soins à partir du rapport du BIT 2013 « La transition de l'économie informelle à l'économie formelle.

« Dans toutes les régions en développement, le travail indépendant représente une part plus grande de l'emploi informel (non agricole) que de l'emploi salarié. Il représente près du tiers de l'emploi non agricole total dans le monde et jusqu'à 53 pour cent de l'emploi non agricole en Afrique subsaharienne, 44 pour cent en Amérique latine, 32 pour cent en Asie et 31 pour cent en Afrique du Nord. »(BIT 2013, paragraphe 18)

Figure 09 : la répartition des employés du secteur informel en Amérique latine et les caraïbes.